



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE QUATRE OCTOBRE à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 27 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOMPARD, **Maire**

Etaients présents

M. Jacques BOMPARD, M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoints**

M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Yannick CUER, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés

Mme Muriel BOUDIER représentée par Mme Marcelle ARSAC
M. Jonathan ARGENSON représentée par M. Denis SABON
M. Patrice DUPONT représentée par M. Xavier MARQUOT
Mme Christiane LAGIER représentée par M. Jean-Pierre PASERO
Mme Marie-France LORHO représentée par M. Yann BOMPARD
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Catherine GASPA
M. Gilles LAROYENNE représentée par Mme Carole NORMANI

Arrivée en cours de séance

M. Pierre MARQUESTAUT à 9h28.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la liste des décisions prises durant les mois de mars, d'avril et de mai 2021 (L. 2122-22 du CGCT) ainsi qu'une note d'information relative à la mise à disposition des agents de la ville d'Orange auprès de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange ont été joints au dossier.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUIN 2021

A l'unanimité (6 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Haloui, Mme Cuer)

Article unique : approuve le procès-verbal sommaire de la séance du mardi 7 juin 2021 ;

Rapporteur – M. Jacques BOMPARD

1. Conseil Municipal – installation de Madame Joëlle CHALANDON

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : prend acte de l'installation, en qualité de conseillère municipale, de madame Joëlle CHALANDON, suivante de liste « Nous Maintiendrons » lors des dernières élections municipales.

Rapporteur – M. Jacques BOMPARD

2. Conseil Municipal – installation de Monsieur Jean-Dominique ARTAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : prend acte de l'installation, en qualité de conseiller municipal, de monsieur Jean-Dominique ARTAUD, suivante de liste « Nous Maintiendrons » lors des dernières élections municipales.

Rapporteur – M. Jacques BOMPARD

3. Conseil Municipal – installation de Monsieur Christian GASTOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : prend acte de l'installation, en qualité de conseiller municipal, de monsieur Christian GASTOU, suivante de liste « *Le Printemps pour Orange* » lors des dernières élections municipales.

Rapporteur – M. Jacques BOMPARD

4. Convention d'accueil en fourrière des animaux errants avec l'association SOS ANIMAUX – renouvellement

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (4 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve la participation de la Ville telle que définie ci-dessus et le renouvellement de la convention ci-annexée, à compter du 1^{er} juillet 2021, avec l'association SOS Animaux, pour l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, ainsi que les animaux conduits en fourrière sur décision de l'autorité administrative ou judiciaire, jusqu'au terme des délais fixés aux Art. L211-24, L211-25 et 26 du Code Rural ;

Article 2 : autorise le Maire, ou l'Adjointe Déléguée, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rapporteur – M. Jacques BOMPARD

5. Conseil Municipal – Approbation du changement de lieu des séances des conseils municipaux à l'espace Daudet

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (3 abstentions : M. Gastou, Mme Normani, M. Laroyenne et 4 oppositions : M. Vaton, Mme Haloui, M. Savignan, Mme Cuer)

Article unique : approuve le changement du lieu des séances des conseils municipaux d'Orange à l'Espace Alphonse Daudet sis avenue Antoine Pinay - 84100 Orange ;

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

6. Règlement intérieur du Conseil Municipal – Approbation du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (7 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Haloui, M. Savignan, Mme Cuer)

Article 1 : abroge la délibération n°09/2021 du conseil municipal du 22 février 2021 relatif au règlement du conseil municipal ;

Article 2 : approuve le nouveau règlement intérieur du conseil municipal joint à la délibération ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Rapporteur – M. Jacques BOMPARD

7. Désignation de conseillers aux commissions finances – Sport, jeunesse, loisirs, association, éducation, enfance et la commission sociale en remplacement de deux conseillères démissionnaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : décide à l'unanimité de voter à main levée ;

Candidats :

- Commission finances : monsieur Jean-Dominique ARTAUD ;
- Commission sociale : monsieur Jean-Dominique ARTAUD et madame Joëlle CHALANDON ;
- Commission sports, jeunesse, loisirs, associations, éducation, enfance : monsieur Jean-Dominique ARTAUD ;

Nombre de voix : 34
Abstentions : 7
Suffrage exprimés : 27

Article 2 : proclame les représentants suivants au sein des instances mentionnées :

- Commission finances : monsieur Jean-Dominique ARTAUD ;
- Commission sociale : monsieur Jean-Dominique ARTAUD et madame Joëlle CHALANDON ;
- Commission sports, jeunesse, loisirs, associations, éducation, enfance : monsieur Jean-Dominique ARTAUD ;

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

8. Conseils d'écoles – Remplacement de deux conseillères municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après appel à candidatures, les candidats recensés sont :

Candidats « Nous maintiendrons »

Coudoulet : Mme Christiane JOUFFRE

Castel : Mme Marcelle ARSAC

Candidats « Décidons Orange Solidaire et Ecologique »

Coudoulet : M. Patrick SAVIGNAN

Castel : Mme Fabienne HALOUI

Article 1 : décide à l'unanimité de voter à main levée ;

Etablissements scolaires maternelle et élémentaire du Coudoulet - Candidats

Mme Christiane JOUFFRE

M. Patrick SAVIGNAN

Nbre de voix : 34
Nbre de voix pour Mme JOUFFRE : 27
Nbre de voix pour M. SAVIGNAN : 7
Majorité absolue : 18

Article 2 : Proclame Mme Christiane JOUFFRE élue avec 27 voix à la majorité absolue, en qualité de représentante au sein des conseils d'écoles des établissements scolaires maternelle et élémentaire du Coudoulet.

Arrivée de M. Pierre Marquestaut à 9h28.

Etablissements scolaires maternelle et élémentaire du Castel - Candidats

Mme Marcelle ARSAC

Mme Fabienne HALOUI

Nbre de voix : 35
Nbre de voix pour Mme ARSAC : 28
Nbre de voix pour Mme HALOUI : 7
Majorité absolue : 18

Article 3 : Proclame Mme Marcelle ARSAC élue avec 28 voix à la majorité absolue, en qualité de représentante au sein des conseils d'écoles des établissements scolaires maternelle et élémentaire du Castel.

Rapporteur – M. Jacques BOMPARD

9. Centre Communal d'Action Sociale CCAS – Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après appel à candidatures, la liste recensée est :

Liste

1. Mme Joëlle EICKMAYER
2. M. Armand BEGUELIN
3. M. Xavier MARQUOT
4. Mme Marcelle ARSAC
5. Mme Chantal GRABNER
6. M. Jonathan ARGENSON
7. Mme Christiane JOUFFRE
8. Mme Yannick CUER
9. Mme Catherine GASPA

Il est procédé au vote à bulletin secret. Afin d'effectuer le dépouillement, Mme BEYNEIX et M. ARNOUX sont désignés assesseurs.

Nbre de voix	:	35
Suffrages exprimés	:	31
Nuls ou Blancs	:	4

Article 1 : désigne la liste suivante pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

1. Mme Joëlle EICKMAYER
2. M. Armand BEGUELIN
3. M. Xavier MARQUOT
4. Mme Marcelle ARSAC
5. Mme Chantal GRABNER
6. M. Jonathan ARGENSON
7. Mme Christiane JOUFFRE
8. Mme Yannick CUER

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

10. Budget principal ville d'Orange – Exercice 2021 – Décision Modificative N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (7 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Savignan, Mme Haloui, M. Savignan, Mme Cuer)

Article 1 : approuve les modifications budgétaires énoncées dans la délibération ;

Article 2 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

11. Budget principal ville d'Orange – Fixation libre des attributions de compensation / Abrogation de la délibération relative à la baisse de 10% des attributions de compensations

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Cuer)

Article 1 : décide de retirer la délibération n° 526/2020 du 20 octobre 2020 qui prévoyait la diminution de 10% du montant de l'Attribution de Compensation d'Orange ;

Article 2 : accepte la régularisation de son AC depuis juillet 2020 ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué aux finances à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

12. Budget principal ville d'Orange – Reprise et affectation complémentaire des résultats issus du budget annexe transport – Annexe 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Cuer)

Article 1 : décide de reprendre les résultats constatés de l'exercice 2021 du budget annexe transport comme suit :

Excédent de Fonctionnement compte **R002** = + 1 606 355,58 €

Excédent d'Investissement compte **R001** = + 1 430 550,27 €

Article 2 : décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2021 :

Excédent de Fonctionnement reporté Compte **R 002** : 1 606 355,58 €

Article 3 : transfère à la CCPRO le financement nécessaire au règlement des Restes à Réaliser soit 247 500 € imputés en dépense au compte **D 1068** du Budget Principal de la ville d'Orange ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

13. Budget annexe transport – Transfert de compétence entre la ville d'Orange et la Communauté de Commune des Pays Réunis d'Orange

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : M. Gastou, M. Vatou, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Cuer)

Article 1 : approuve le transfert de l'actif ci-dessus entre la Commune d'Orange et la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange ;

Article 2 : acte son application à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué aux transports à signer tout document relatif à ce dossier

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

14. Garantie d'emprunt : retrait de la délibération N°2021-198 – Attribution d'une garantie d'emprunt à « AXEDIA » pour l'acquisition / amélioration de 192 logements collectifs résidence croix rouge auprès de la caisse des dépôts et consignation contrat de prêt N°120194

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (4 abstentions : M. Vatou, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Cuer et 1 opposition : M. Page)

Article 1 : décide de retirer la délibération 2021-198 relative à l'attribution d'une garantie d'emprunt à Axédia pour la Croix Rouge ;

Article 2 : accorde sa garantie à hauteur de **70%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **13 953 429.00 euros** (soit 9 767 400,30 € garantis) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **120194**, constitué de 3 lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

Article 3 : apporte la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Article 4 : engage la commune, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

Article 5 : signe la convention entre la ville d'Orange et AXEDIA afin de fixer les conditions de mise en œuvre de la garantie accordée jointe en annexe ;

Article 6 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée au logement à signer tout acte afférent à cette garantie d'emprunt.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

15. Budget principal de la ville d'Orange – Mise en place d'un abattement de 25% applicable au montant de la TPLE 2021 – Soutien à l'économie suite à la crise sanitaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'unanimité,

Article 1 : approuve la mise en place d'un abattement de 25% applicable au montant de la TLPE due par chaque redevable de la commune au titre de 2021 ;

Article 2 : précise que l'impact budgétaire de cette décision est pris en compte au budget en cours ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué aux finances à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

16. Budget principal de la ville d'Orange – Restitutions de véhicules par la Communauté de Communes des Pays Réunis d'Orange

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : adopte les procès-verbaux ci-joints concernant la restitution des véhicules susmentionnés de l'actif communal ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou Monsieur L'Adjoint Délégué aux finances à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

17. Budget annexe transport – Compte de gestion du receveur principal
Exercice 2021 (1^{er} trimestre)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : M. Vaton, M. Gastou, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Cueur)

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du Budget Annexe Transport pour l'exercice 2021 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 30 juin 2021 ;

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2021 (période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021) par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Article 3 : autorise le Maire ou L'Adjoint Municipal Délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

18. Budget annexe transport – Compte administratif – Exercice 2021 (1^{er} trimestre)

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire désigne un président de séance et sort de la salle, M. Yann Bompard 1^{er} adjoint délégué aux finances préside la séance durant l'approbation de cette délibération.

A l'unanimité (7 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Haloui, M. Savignan, Mme Cuer)

Article 1 : vote le Compte Administratif 2021 (période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021) du Budget Annexe Transport (Maquette budgétaire en annexe).

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion ;

Article 3 : arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent d'exploitation 2021 de :	+ 73 860,88 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2020 de :	+ 1 532 494,70 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2021 d'exploitation de :</u>	+ 1 606 355,58 €

Un déficit d'investissement 2021 de :	- 135 349,31 €
Un excédent d'investissement cumulé 2020 de :	+ 1 565 899,58 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2021 d'investissement de :</u>	+ 1 430 550,27 €

Soit un excédent total 2021 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections de : + 3 036 905,85 €

Article 4 : autorise le Président de séance ou l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann BOMPARD

19. Budget annexe transport – Reprise, affectation et transfert des résultats au budget principal de la commune d'Orange – Transfert des restes à réaliser à la CCPRO – Exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne, Mme Cuer)

DECIDE

Article 1 : constate les résultats du budget annexe transport de l'exercice 2021 :

Excédent d'Exploitation (Compte R002)	: + 1 606 355,58 €
Excédent d'Investissement (Compte R001)	: + 1 430 550,27 €

Article 2 : constate les Restes à Réaliser pour un montant de :

Recettes :	0 ,00 €
Dépenses :	247 500,00 €

Article 3 : reprend au Budget Principal de la ville d'Orange :

Excédent d'Exploitation reporté (Compte R 0002) :	+ 1 606 355,58 €
Excédent d'Investissement reporté (Compte R 001) :	+ 1 430 550,27 €

Article 4 : de transférer à la CCPRO budget mobilités les Restes à Réaliser suivants :

Recettes : **0 ,00 €**

Dépenses : **247 500,00 €**

Article 5 : transfère à la CCPRO un excédent d'investissement en provenance du budget principal de la ville d'Orange de 247 500,00 €

Article 6 : autorise le Maire ou l'Adjoint Municipal Délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Rapporteur – Mme Marie-Thérèse GALMARD

20. Budget principal de la ville d'Orange – Subvention exceptionnelle à l'association Science-Fiction Orange 84

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (2 oppositions : Mme Haloui, M. Savignan)

Article 1 : alloue une subvention exceptionnelle à l'association « ASSOCIATION SCIENCE FICTION ORANGE 84 » d'un montant maximum de 20 000 € ;

Article 2 : dit que l'ASSOCIATION SCIENCE FICTION ORANGE 84 présentera un bilan financier à l'issue du salon du livre et qu'elle sera amenée à reverser les sommes non utilisées ;

Article 3 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 4 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 ;

Article 5 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapporteur – Mme Marie-Thérèse GALMARD

21. Budget principal de la ville d'Orange – Remboursement des frais à un intervenant dans le cadre de l'exposition sur Napoléon 1^{er} à la médiathèque d'Orange

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : alloue une somme de 1 100,00 € à Monsieur Christophe BEYELER correspondants aux frais inhérents à sa venue pour l'exposition Napoléon 1^{er} et les journées européennes du patrimoine ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 ;

Article 3 : autorise Le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapporteur – Mme Marie-Thérèse GALMARD

22. Approbation de la restauration de 4 tableaux – 50 pots à pharmacie – Tête d'Athéna Parthénos et de la frise Dionysiaque

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : approuve les projets de restauration pour :

- Les 4 tableaux de l'ancien hôpital d'Orange,
- Les 50 pots à pharmacie,
- La tête d'Athéna Parthénos,
- La frise Dionysiaque ;

Article 2 : approuve les plans de financement précités, dans l'attente de l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter l'avis de la "Commission scientifique régionale des collections des musées de France Conservation-restauration" pour la restauration de ces œuvres ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapporteur – Mme Marie-Thérèse GALMARD

23. Approbation d'une convention entre la commune d'Orange, le centre national de la recherche scientifique et l'université d'AIX-MARSEILLE – CNRS AMU, pour le suivi archéologique du chantier du Théâtre Antique (partie basse des gradins et de la cavea, vomitotirium inférieur et supérieur)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

DECIDE

Article 1 : approuve les termes de la convention ci-annexé entre la Commune et le CNRS, pour le suivi archéologique du chantier du Théâtre Antique, ainsi que son financement s'élevant à 24 583,33 € H.T. soit 29 500 € TTC ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – M. Denis SABON

24. Revitalisation du centre ancien et axes remarquables – Validation du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le périmètre de délimitation du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Orange ;

Article 2 : autorise le Maire à transmettre au Préfet de Région l'étude préalable relative à l'élaboration du SPR pour saisine de la CNPA ;

Article 3 : autorise le Maire à présenter en CNPA les résultats de l'étude et le projet de périmètre du SPR ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer, tous les actes y afférents.

Rapporteur – M. Denis SABON

25. Acquisition de la parcelle cadastrée section BD N°129 sise rue des Primevères appartenant aux consorts Girard

LE CONSEIL MUNICIPAL

Départ de M. le Maire de 10h52 à 11h02 (ne prends pas part au vote).

A la majorité (4 oppositions : M. Gastou, M. Vatou, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article 1 : acquiert la parcelle cadastrée section BD n°129, d'une contenance globale de 6248 m², sise rue Primevère, appartenant aux Consorts GIRARD, aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'Article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – Mme Joëlle EICKMAYER

26. Logement social – Avis de la commune sur la vente de biens appartenant à Vallis Habitat

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (4 oppositions : M. Gastou, M. Vatou, Mme Normani, M. Laroyenne et 2 abstentions : Mme Haloui, M. Savignan)

Article 1 : émet un avis défavorable quant au plan de vente du bailleur social Vallis Habitat portant pour la ville d'ORANGE sur la cession de 73 logements sis le Hameau de la Bayle ;

Article 2 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur – Mme Joëlle EICKMAYER

27. Contrat Enfance Jeunesse – Acte d'engagement à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : M. Vaton)

Article 1 : approuve l'engagement de la ville d'Orange à signer une Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vaucluse ;

Article 2 : autorise le Maire, ou l'Adjointe déléguée, à signer l'Acte d'Engagement de la Ville d'Orange à la signature de la CTG ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur – Mme Marcelle ARSAC

28. Recours au contrat d'apprentissage

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : décide de recourir au contrat d'apprentissage ;

Article 2 : autorise l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires aux recrutements d'apprentis ;

Article 3 : précise que les budgets nécessaires seront inscrits au budget ;

Article 4 : autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Rapporteur – Mme Marcelle ARSAC

29. Révision du tableau des effectifs du personnel arrêté au 1er octobre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (4 abstentions : M. Gastou, M. Vaton, Mme Normani, M. Laroyenne)

Article unique : adopte les modifications du tableau des effectifs annexé à la délibération ;

Rapporteur – Mme Catherine GASPA

30. Approbation du remboursement partiel aux usagers de la cotisation des activités encadrées par l'école municipale de natation pour la saison 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le principe de remboursement partiel du montant pour les adhérents Orangeois et pour les adhérents extérieurs si les prestations aquatiques n'ont pas été dispensées ;

Article 2 : alloue un remboursement de 72 euros pour les adhérents Orangeois et un remboursement de 120 euros pour les adhérents extérieurs ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur – Mme Catherine GASPA

31. Convention d'utilisation des installations sportives communales par les collèges publics sous contrat d'association avec la ville d'Orange

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention d'utilisation des installations sportives pour chaque collège public de la ville d'Orange ainsi que les tarifs s'y rapportant. Ces tarifs devant être actualisés chaque année selon l'évolution de l'indice INSEE des prix de la consommation ;

Article 2 : précise que les recettes seront reversées sur le compte principal de la Ville ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces conventions tripartites, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2026.

Rapporteur – Mme Catherine GASPA

32. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Boule Atomique Orange »

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ne prend pas part au vote, à la majorité (1 opposition : M. Page)

Article 1 : alloue une subvention exceptionnelle de 400 € à la l'association "Boule Atomique Orange" ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 ;

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur – Mme Catherine GASPA

33. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mistral Triath'Club Orange»

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ne prend pas part au vote, à la majorité (1 opposition : M. Page)

Article 1 : alloue une subvention exceptionnelle à l'association « MISTRAL TRIATH'CLUB ORANGE » d'un montant de 750 € ;

Article 2 : dit que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021

Article 4 : autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapporteur – Mme Catherine GASPA

34. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale des anciens combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de la principauté d'Orange » dans le cadre de l'organisation de leur congrès départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ne prend pas part au vote, à l'unanimité,

Article 1 : alloue une subvention exceptionnelle à l'association « **COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC ET VEUVES DE VAUCLUSE** » pour un montant de 600 € sous réserve du déroulement de la manifestation ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 ;

Article 3 : autorise le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Le Maire,

Jacques BOMPARD



Vu pour être affiché le : 12.10.2021
et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.